

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3526

Approbation des tarifs publics de vente de la Lyon City Card de l'Office du Tourisme applicables aux six musées municipaux de la Ville de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3526 - APPROBATION DES TARIFS PUBLICS DE VENTE DE LA LYON CITY CARD DE L'OFFICE DU TOURISME APPLICABLES AUX SIX MUSEES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 novembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses missions de développement du tourisme d'affaire et de loisirs sur le territoire de Lyon et de son agglomération, l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon a créé en 1999 une carte d'accès aux lieux culturels et de loisir, la Lyon City Card (LCC).

La carte LCC permet à son détenteur de bénéficier d'un certain nombre de prestations, parmi lesquelles l'entrée aux musées et particulièrement les musées municipaux de Lyon, l'accès aux visites guidées, aux croisières promenades, aux transports en communs, à la programmation de certains spectacles, ainsi qu'à diverses prestations avec réduction.

Les six musées municipaux (Musée des beaux-arts, Musée d'art contemporain, Musées Gadagne, Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation et le Musée de l'automobile Henri Malartre) l'acceptent, depuis lors, comme mode de règlement d'un billet d'entrée et sont remboursés 50 % du tarif d'entrée correspondant, par l'Office de Tourisme.

En 2015, l'Office du Tourisme a choisi de diversifier les lieux de vente de la LCC. Cette carte est ainsi vendue aux guichets de l'Office du Tourisme, place Bellecour, sur son site internet, mais également dans les lieux partenaires. Ces derniers facilitent ainsi la démarche d'achat de la carte par les publics intéressés et s'assurent d'une fidélisation de ces visiteurs.

Par la délibération du 18 juillet 2017, vous avez accepté que les musées municipaux de Lyon vendent la Lyon City Card qu'ils achètent au préalable. Pour l'achat des cartes, la Ville de Lyon bénéficie d'une remise de 15 % sur le prix public.

A compter du 1^{er} janvier 2018, l'Office du Tourisme ajoute à sa gamme de carte, une carte d'une durée de 4 jours, ainsi qu'une carte incluant un aller-retour entre Lyon et l'aéroport de Saint-Exupéry par le Rhône Express.

L'ensemble des tarifs publics est également revu.

Les nouveaux tarifs publics de vente de la Lyon City Card seront les suivants :

Carte	ADULTE Transports inclus	JUNIOR 4-15 ans	ETUDIANT	ADULTE Transport aéroport (Rh Express inclus)
1 jour	25 €	17 €	21 €	42 €
2 jours	35 €	24 €	29 €	51 €
3 jours	45 €	31 €	37 €	59 €
4 jours	55 €	38 €	-	-

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Les tarifs publics de vente de la Lyon City Card qu'appliquent les musées municipaux de Lyon, à compter du 1^{er} janvier 2018, sont approuvés, selon les montants suivants :

Carte	ADULTE Transports inclus	JUNIOR 4-15 ans	ETUDIANT	ADULTE Transport aéroport (Rh Express inclus)
1 jour	25 €	17 €	21 €	42 €
2 jours	35 €	24 €	29 €	51 €
3 jours	45 €	31 €	37 €	59 €
4 jours	55 €	38 €	-	-

2. La dépense correspondante sera imputée sur la ligne de crédit 89574 nature 6068, fonction 30, chapitre 011, programme SUPPORT, opération COMMDEV.

3. Les recettes seront titrées sur les lignes de crédits de chacun des musées :

- Musée des beaux-arts : nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme COLLECBA, opération CITYCBA ;
- Musées Gadagne : nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme COLLECGD - Opération GESCOLGD ;
- Musée de l'imprimerie et de la communication graphique : nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme COLLECMI, opération PERMAMI ;
- Centre d'histoire de la résistance et de la déportation : nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme ANNEXESCH, opération AUTRESCH ;
- Musée d'art Contemporain : nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme EXPOCO, opération TEMPOCO.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER